

SIBTAS
Syndicat Intercommunal de
Basse Tarentaise et
d'Actions Sociales

Rapport d'activités
2014

1. Généralités

Date de création : 11 juin 2005

- 1^{ère} modification statutaire : 20 juin 2008 (retrait des communes de Cevins et de Saint-Paul-sur-Isère)
- 2^{ème} modification statutaire : 22 janvier 2014 (modification de l'objet, des critères de répartition des contributions et du siège)
- 3^{ème} modification statutaire : 27 octobre 2014 (adhésion des communes de Cevins et de Saint-Paul-sur-Isère)

Dénomination officielle

Syndicat Intercommunal de Basse Tarentaise et d'Actions Sociales (SIBTAS)

N° SIRET : 257 302 521 00014

Communes adhérentes

Esserts-Blay, La Bâthie, Rognaix, Tours-en-Savoie et, depuis octobre 2014, Cevins et Saint-Paul-sur-Isère

Objet

Le Syndicat a pour objet l'étude, **l'organisation, la gestion et la mise en œuvre d'activités à caractère social et d'intérêt intercommunal en direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.**

Depuis sa création, le Syndicat est signataire de contrats avec la CAF et le Conseil Général qui accompagnent les politiques Enfance et Jeunesse du canton. Actuellement, il s'agit des 3^{èmes} contrats : le Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF (CEJ) et le Contrat Cantonal Jeunesse avec le Département (CCJ) établis depuis 2011, et qui seront échus en 2015.

De plus, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, le SIBTAS a pris en charge l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour ses communes membres.

Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat est établi dans les locaux du SIBTAS situés au-dessus de la Poste de La Bâthie (73540) 94 rue Aimé et Eugénie Cotton.

Conseil Syndical

Dans la suite du renouvellement municipal de 2014 et suite à la modification statutaire intégrant Cevins et Saint-Paul-sur-Isère dans le périmètre du Syndicat, le SIBTAS est administré par un Conseil composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants.

Délégués titulaires

Commune d'origine	Nom	Prénom
CEVINS	BRANCHE	Philippe
CEVINS	DORIDANT	Marie-Christine
ESSERTS-BLAY	TRAVERSIER	Sylviane
ESSERTS-BLAY	RUFFIER	Maguy
LA BATHIE	BUSILLET	Béatrice
LA BATHIE	ETAIX	Sylviane
LA BATHIE	FRESNO	Dolorès
ROGNAIX	BIDET	Maud
ROGNAIX	LEGER	Jacqueline
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	MICHAULT	Patrick
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	PILLET	Laurence
TOURS-EN-SAVOIE	DOUCET	Michèle
TOURS-EN-SAVOIE	DUBESSAY	Marine

Délégués suppléants

Commune d'origine	Nom	Prénom
CEVINS	BAL	Justine
CEVINS	DUNAND-LAISIN	Jean-Louis
ESSERTS-BLAY	BLANC	Anne
ESSERTS-BLAY	SAGANEITI	Philippe
LA BATHIE	DEDUC	Alain
LA BATHIE	HOMMERIL	François
LA BATHIE	WUILLAUME	Luc
ROGNAIX	MICHEL	Christelle
ROGNAIX	RIPERT	Stéphanie
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	MARTIN-CORREIA	Alexandra
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	OBIN	Aurélie
TOURS-EN-SAVOIE	PAILLARDET	Odette
TOURS-EN-SAVOIE	VOISIN	Alain

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2014.

Bureau Syndical

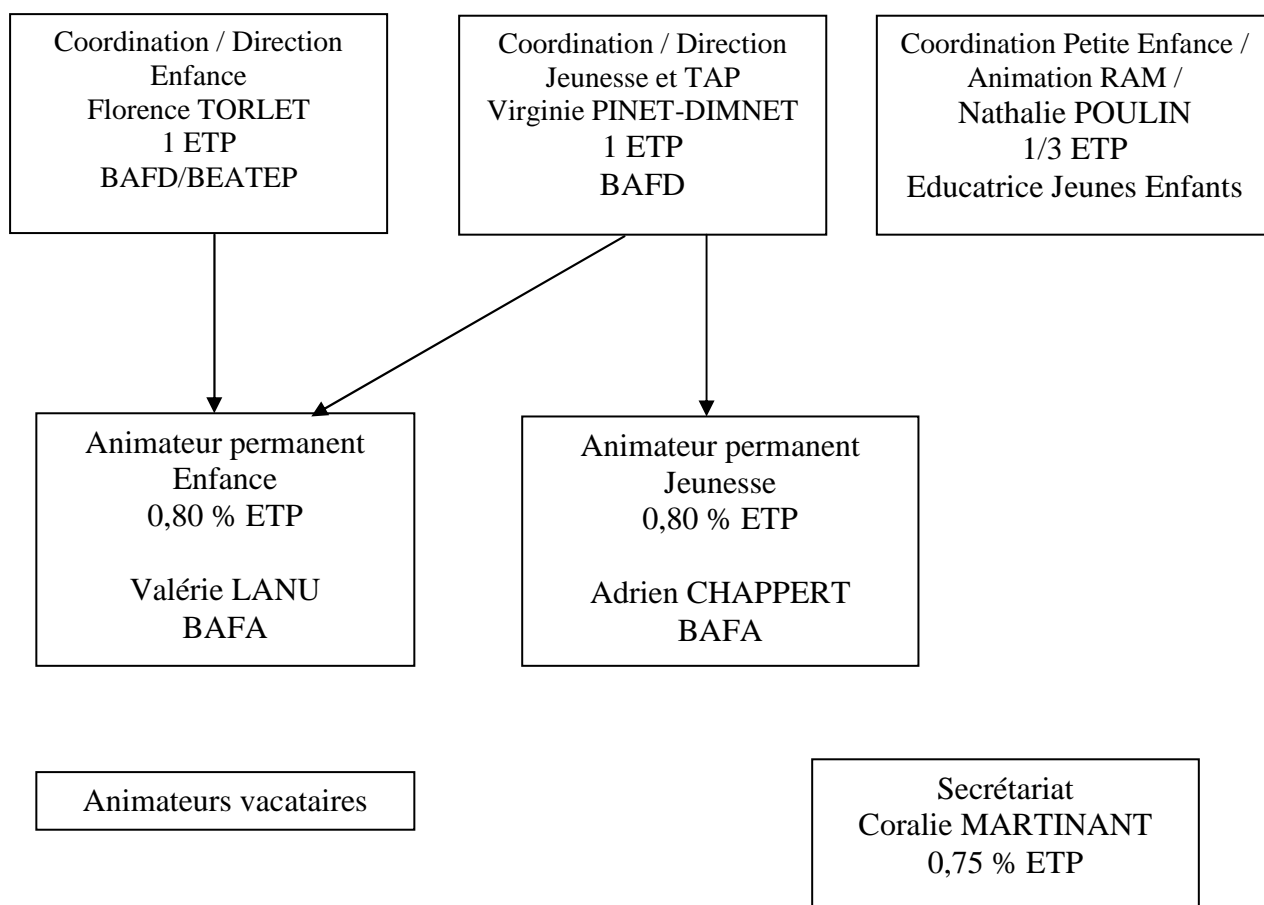
Depuis le renouvellement municipal de 2014 le Bureau est constitué comme suit :

- Marguerite RUFFIER (Esserts-Blay), Présidente
- Michèle DOUCET (Tours-en-Savoie), Vice-Présidente
- Béatrice BUSILLET (La Bâthie), Membre du Bureau
- Jacqueline LEGER (Rognaix), Membre du Bureau
- Laurence PILLET (Saint-Paul-sur-Isère), Membre du Bureau
- Philippe BRANCHE (Cevins), Membre du Bureau (le plus souvent remplacé par Marie Christine DORIDANT)

Le Bureau Syndical s'est réuni 5 fois en 2014.

2. Ressources Humaines

Ci-après l'organigramme au 31 décembre 2014



Le Syndicat comptait en début d'année 2014 deux agents permanents : 2 adjointes d'animation de 2^{ème} classe à temps plein, titulaires de la fonction publique : les directrices / coordonnatrices Enfance et Jeunesse :

L'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) - Educatrice Jeunes Enfants est vacataire sur 1/3 temps.

Outre ces agents permanents, le Syndicat recrute des vacataires pendant les vacances scolaires et les mercredis.

L'agent d'entretien intervient pendant les vacances scolaires et 2 heures tous les quinze jours au siège du SIBTAS.

Avec la prise en charge des TAP, l'équipe du SIBTAS a été élargie :

à partir de septembre 2014, un apprenti en formation BEATEP a effectué son contrat d'apprentissage au SIBTAS.

Un animateur jeunesse et une animatrice enfance vacataire interviennent à 80 % ETP.

Début octobre 2014, un agent vacataire a été recruté pour assurer le secrétariat, le suivi des dossiers des enfants et des inscriptions, ainsi que le soutien sur la communication et la rédaction des rapports.

Enfin, il est fait appel aux personnels communaux compétents et aux ATSEM volontaires des Communes pour encadrer les TAP.

Des conventions de mise à disposition ont été établies définissant les modalités de mise à disposition et prévoyant notamment le remboursement des charges afférentes par le SIBTAS aux communes membres.

Administration Générale

Une convention de mutualisation de services est établie depuis le 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2015 avec la Co.RAL pour assurer le suivi administratif et financier du Syndicat. Pour l'année 2014, le SIBTAS a remboursé à la Co.RAL 10 500 € pour le remboursement des frais de personnel et frais annexes.

3. Finances

Comptes administratifs 2012/2013/2014 et Budget Primitif 2015

Les comptes administratifs 2012, 2013 et 2014 ainsi que le Budget Primitif 2015 peuvent être résumés comme suit :

En section de fonctionnement

Libellé	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 935,39	166 779,27	233 981,00	319 085,00
Charges à caractère général	50 380,55	42 088,00	51 341,28	63 635,00
Charges de personnel et frais assimilés	150 282,94	120 918,63	178 843,76	251 000,00
Autres charges de gestion courante	1 105,85	3 749,76	3 608,78	4 200,00
Charges financières	132,65	22,88	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	33,40	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	201 935,39	166 779,27	233 793,82	318 835,00
<i>Virement à la section d'investissement</i>			0,00	0,00
<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>			187,18	250,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	212 772,38	201 736,71	256 555,49	319 085,00
Participations des familles	28 428,90	23 998,10	26 451	30 000
Subvention du Département	16 000,00	8 000,00	8000	24 500,00
Participations des Communes	117 697,00	123 371,50	172 439	244 585,00
Participations Saint-Paul-sur-Isère (Cotisation complémentaire RAM)		825,50		
CAF - Prestation de services		11 982,31	49591,79	
CAF - Contrats	50 089,85	31 917,04		
Produits exceptionnels	556,63	1 642,26	73,70	0,00
Total Recettes réelles	212 772,38	201 736,71	256 555,49	299 085,00
<i>Résultat antérieur reporté</i>				20 000,00

En section d'investissement

Libellé	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 697,82	559,16	4669,55	3 180,00
Immobilisations incorporelles	0,00	251,16	0,00	2 000,00
Immobilisations corporelles	1 697,82	308,00	4669,55	1 180,00
Total Dépenses réelles	1 697,82	559,16	4669,55	3 180,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	2 182,28	5505,68	3 180,00
Dotations fonds divers et réserves	0,00	1 314,28	2763,50	0,00
Subventions d'investissement	0,00	868,00	2555,00	2 930,00
Total Recettes réelles	0,00	2 182,28	5318,50	2 930,00
<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>			<i>187,18</i>	<i>250,00</i>

Globalement, le résultat 2014 s'établit comme suit :

Libellés	Réalizations		
	Fonctionnement	Investissement	Total
	2014	2014	2014
Recettes	256 555,49	5 505,68	262 061,17
Dépenses	233 981,00	4 669,55	238 650,55
Résultat de l'exercice 2014	22 574,49	836,13	23 410,62
Résultat antérieur reporté	27 747,23	-2 500,64	25 246,59
Résultat de clôture	50 321,72	-1 664,51	48 657,21

Participations des communes membres en 2014

Les cotisations sont, conformément aux statuts du Syndicat, réparties entre les quatre communes membres selon les critères ci-après :

- 40 % potentiel fiscal (fiche individuelle DGF 2013)
- 30 % population 3-16 ans (fiche individuelle DGF 2013)
- 30 % fréquentation (déclaration CAF fréquentation 2013)

Les communes de Cevins et de Saint-Paul-sur-Isère ayant rejoint le Syndicat en fin d'année, n'ont pas été assujetties, en 2014, aux cotisations liées à l'accueil loisirs vacances et mercredis même si les enfants de ces deux communes ont été accueillis à l'ALSH aux mêmes conditions (financières et priorité) que les enfants des autres communes du territoire.

Communes	Participation 2012	Participation 2013 (avec RAM 3 mois)	Participation 2014 hors TAP	complément 2014 TAP	Participation 2014 avec TAP
ESSERTS-BLAY	22 000	22 717,72	15 997	3836	19 833
LA BATHIE	60 697	63 880,15	72 395	19512	91 908
ROGNAIX	10 000	10 564,31	14 638	4790	19 428
TOURS-EN-SAVOIE	25 000	26 209,32	23 970	7916	31 886
SAINT-PAUL-SUR-ISERE		825,50	1 528	3531	5 059
CEVINS				4326	4 326
TOTAL	117 697	124 197,00	128 528	43912	172 440

4. Bilan d'activité par secteur

✓ La Petite Enfance - Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Rappel des objectifs du RAM

En direction des familles :

- informer, conseiller et accompagner les parents sur les différents modes de garde du jeune enfant et sur les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...)
- favoriser la socialisation des enfants (se rencontrer, découvrir, expérimenter, jouer ...)
- accueillir et soutenir la fonction parentale

En direction des professionnels (assistantes et futures assistantes maternelles) :

- créer un lieu ressources pour les assistantes maternelles (conseils, informations, contrat de travail ...)
- rencontrer et échanger avec d'autres assistantes maternelles et autres professionnels de la Petite Enfance
- aider à la mise en place de formations continues
- informer sur les droits et les devoirs
- disposer d'un lieu d'écoute
- soutenir et aider en cas de conflit avec l'employeur
- rompre l'isolement des professionnels, valoriser et promouvoir leur travail

Objectifs transversaux :

- travail avec l'accueil de loisirs 3/5 ans
- travail avec l'association "Récré' Action" qui gère le lieu d'accueil parents/enfants

Fonctionnement

Le RAM est un service gratuit en direction des assistantes maternelles et des familles, ouvert au public depuis le 19 novembre 2013.

Son activité est organisée autour "d'ateliers d'éveil" : moment de rencontres, animatrice / assistantes maternelles et enfants et de permanences administratives en direction des familles et des assistantes maternelles.

Ateliers d'éveil :

- le lundi de 9h30 à 11h : atelier d'éveil à la salle polyvalente de La Bâthie en direction des enfants accompagnés de leur assistante maternelle ainsi que quelques vendredis de 9h à 11h
- le mardi de 14h à 17h : permanence administrative et informative dans les locaux du SIBTAS en direction des familles et des assistantes maternelles

Le RAM conduit un travail en partenariat avec les associations du territoire Récré'Action, les bibliothèques, les autres RAM du territoire Arlysère, la PMI, la CAF ...

Bilan des actions menées en 2014

Les permanences accueillent en moyenne 1 à 2 rendez-vous par semaine. Il arrive parfois d'accueillir parents et assistantes maternelles à leur demande. Les deux parents sont parfois présents surtout lorsqu'il s'agit d'un premier enfant.

Les matinées d'éveil du lundi matin sont très fréquentées : 8 à 10 assistantes maternelles viennent très régulièrement accompagnées de 20 à 25 enfants.

Un travail avec l'intervention d'une psychomotricienne a été programmé. Un atelier parent/enfant a été proposé un samedi.

Quelques ateliers du vendredi matin ont été consacrés à la bibliothèque en plus petits groupes, sur les communes de La Bâthie et de Saint-Paul-sur-Isère.

D'autres animations sont proposées tout au long de l'année : pique-nique organisé un lundi matin avec une participation plus élargie des usagers (enfants des assistantes maternelles, parents...) ; Fête de Noël (goûter et spectacle) en partenariat avec Récré'Action ouvert à toutes les familles de jeunes enfants du territoire et aux assistantes maternelles, 1 atelier de psychomotricité parents/enfants avec la psychomotricienne un samedi matin du mois de mai, espace petite enfance au forum des associations.

3 tables rondes ont été organisées avec les autres RAM du secteur, 1 soirée à thème "les congés payés" : 5 participantes, la Journée nationale des assistantes maternelles organisée à Esserts-Blay autour d'un repas partagé, projection du film "Bébé" et temps d'échanges autour du film.

Perspectives 2015

Organisation d'ateliers d'éveil musical avec l'intervention d'une musicienne de l'Ecole Musique et Danse de la Co.RAL.

✓ L'Enfance - L'accueil de loisirs

Rappel des objectifs

- contribuer en tant que structure socio-éducative au développement de l'enfant et du jeune
- favoriser l'accès aux loisirs, à la découverte et à l'épanouissement de l'enfant
- favoriser l'émergence d'un enfant éco-citoyen
- répondre aux besoins des familles en terme de garde
- rendre les enfants acteurs de leur temps libre
- communiquer sur les actions de l'accueil de loisirs
- favoriser l'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiative chez l'enfant

- favoriser l'esprit de groupe et la vie en collectivité

Fonctionnement

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis à la journée ou à la demi-journée.

L'accueil de loisirs ouvre les mercredis (de septembre 2013 à septembre 2014, les mercredis étaient ouverts toute la journée), les petites vacances (automne, fin d'année, hiver et printemps) et les vacances d'été. Des mini-séjours sont également proposés pendant l'été et diverses animations de village ponctuent l'année : Fête de la Cerise, Fête de la musique, Forum des Associations...

Un transport est organisé avec une navette pouvant accueillir 6 enfants de moins de 6 ans et 8 enfants de plus de 10 ans.

Agrément DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) : 16 enfants de 3/5 ans (forte demande) ; 24 enfants de 6/12 ans.

Bilan des actions menées en 2014

La fréquentation du centre de loisirs est en hausse, l'ALSH constitue un réel service de proximité pour les enfants et leurs parents.

Le centre de loisirs fonctionne à chaque période scolaire selon des thématiques différentes ce qui permet aux animateurs d'adapter leurs activités.

L'équipe se pérennise grâce aux animateurs permanents (ALSH + TAP) et aux étudiants que le SIBTAS reconduit aux vacances.

Les mercredis, la fréquentation répond à un mode de garde mais aussi à la volonté de partager des moments collectifs. Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, l'ALSH est maintenant ouvert à partir de 11h30 avec un transport proposé aux familles dans les écoles.

Les courts séjours sont à poursuivre, constituant de réels moments d'apprentissage de la vie collective. Les enfants sont toujours demandeurs de ce type d'action mais nous constatons moins d'engouement de la part des parents.

Une sortie "famille" au Safari de Peaugres a été réalisée en août où une quarantaine de personnes étaient présentes.

Fréquentation ALSH Enfance 2014

Les inscrits :

- 2011 : 191 enfants
- 2012 : 178 enfants
- 2013 : 169 enfants
- 2014 : 268 enfants

Les heures Enfance déclarées à la CAF en 2014 : 21324 heures

2014	Mercredi		Petites Vacances		Vacances été		Total heures
	Nb Enfants moyen	Nb heures	Nb Enfants moyen	Nb heures	Nb Enfants moyen	Nb heures	
Les 3/5 ans							2014
TOURS-EN-SAVOIE	1,5	148	6	740	16	956	1844
LA BATHIE	7,5	412	16	1524	62	2228	4164
ROGNAIX	2,5	92	3	448	8	424	964
ESSERTS-BLAY	2,5	140	2	272	7	592	1004
CEVINS	1	4	1	28	3	132	164
SAINT-PAUL S/ISERE	0	0	1	148	4	88	236
EXTERIEUR	1	4	1	100	17	628	732
TOTAL	16	800	30	3260	117	5048	9108
Les 6/11 ans							2014
TOURS-EN-SAVOIE	6	700	6	800	20	980	2480
LA BATHIE	3	64	20	1856	125	1984	3904
ROGNAIX	5	164	5	736	18	1036	1936
ESSERTS-BLAY	5	400	4	436	10	272	1108
CEVINS	2	236	2	120	15	660	1016
SAINT-PAUL S/ISERE	0	0	4	320	8	300	620
EXTERIEUR	1	4	3	308	29	840	1152
TOTAL	22	1568	44	4576	225	6072	12216

Perspectives 2015

- rendre les enfants acteurs de leurs vacances (activités au choix ...)
- diversifier les types d'activités pour toucher un public large
- adapter les capacités d'accueil en fonction de la demande
- accueillir des enfants en situation d'handicap
- créer plus de liens avec les parents (spectacle, rencontre ...)

✓ La Jeunesse

Rappel des objectifs

- favoriser l'autonomie, la responsabilité et la prise d'initiative chez les adolescents
- favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture
- favoriser l'esprit de groupe et la vie en collectivité
- accompagner les jeunes dans leurs difficultés scolaires
- proposer aux jeunes un lieu "ressources" pour recevoir de l'aide
- identifier et prévenir les conduites à risques
- identifier et prévenir les actes d'incivilités
- rappeler les règles et les lois sur les lieux de vie
- être en contact permanent avec les jeunes du territoire
- proposer des temps d'animations informels sur les lieux de vie des jeunes
- répondre aux besoins des jeunes en termes d'accompagnement de projet

Fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert les samedis sur réalisation de projets, les mercredis après-midi ainsi que les vacances scolaires. Des séjours sont proposés durant les vacances scolaires et diverses animations de village ponctuent l'année : Fête des jeunes, Fête de la Cerise, Fête de la musique, Forum des Associations...

Nous insistons auprès des jeunes afin qu'ils soient acteurs de leurs loisirs.

Une permanence au sein des collèges de Saint-Paul-sur-Isère et de Pierre Grange est mise en place toute les semaines entre 12h et 13h.

Une aide méthodologique aux devoirs est organisée au sein du bureau du SIBTAS avec l'aide de bénévoles et d'un salarié.

De plus, est mis en place des animations dites "de rue" : foot, jonglage, VTT, dialogue, écoute, montage de projets.

Bilan Jeunesse 2014

- création d'un local proposé aux jeunes, au sein du SIBTAS
- début d'un projet concernant le Bike Park de La Bâthie
- convention avec les 2 collèges de Saint-Paul-sur-Isère et de Pierre Grange, partenariat sur des interventions sportives
- création d'un Pass' Jeunesse donnant droit à des activités et à un engagement
- renouvellement du public, augmentation des inscriptions surtout sur les vacances d'été
- participation aux fêtes de village des communes du SIBTAS
- proposition de temps dits "montage de projets !".

Perspectives 2015

- pérenniser les partenariats avec les différentes institutions du territoire
- développer les actions citoyennes et solidaires (Instances participatives, CMJ...)
- accueillir les jeunes dans de bonnes conditions (horaires d'accueil et local jeunes)
- développer l'aide aux devoirs

Fréquentation ALSH Jeunesse

Les inscrits :

- 2011 : 51 jeunes ; 2012 : 47 jeunes ; 2013 : 61 jeunes ; 2014 : 42 jeunes

Les heures Jeunesse déclarées à la CAF en 2014 : 2706 heures réparties comme suit :

2014	Vacances hiver		Vacances été		Total heures
	Nb enfants moyen	Nb heures	Nb enfants moyen	Nb heures	2014
TOURS-EN-SAVOIE	2	132	3	148	280
LA BATHIE	9	548	35	1128	1676
ROGNAIX	1	84	4	80	164
ESSERTS-BLAY	0	0	1	8	8
CEVINS	0	0	4	80	80
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	0	0	0	0	0
EXTERIEUR	1	108	7	390	498
TOTAL	13	872	54	1834	2706

L'évolution des heures ALSH Enfance et Jeunesse déclarées à la CAF :

- 2011 : 22 850 heures
- 2012 : 21 335 heures
- 2013 : 18 540 heures
- 2014 : 24 030 heures

✓ L'Enfance - Les Temps d'Activités Périscolaires

Au vu du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 et du décret 2014-457 du 7 mai 2014 portant sur la modification de l'organisation des rythmes scolaires, les 6 communes du SIBTAS ont décidé de conduire, pendant l'année scolaire 2014/2015, à l'échelle du territoire de Basse-Tarentaise, l'expérimentation d'une organisation des rythmes scolaires concertée. Elles ont confié l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) au SIBTAS.

Conformément au projet de Plan Educatif Territorial (PEDT) du territoire, les TAP se déroulent sur un après-midi hebdomadaire par école, réparti sur les différents jours de la semaine.

Ecoles	Jours	Horaires	Effectif de l'école	Inscrits sept 2014
Cevins / Maternelle	Lundi	13h30-16h30	64	44
Cevins / Elémentaire	Lundi	13h30-16h30		
La Bâthie / CP-CE1-CE2	Lundi	13h30-16h30	80	50
RPI/Esserts-Blay / CP-CE1-CE2	Mardi	13h30-16h30	48	38
RPI/Saint-Paul-sur-Isère / Maternelle	Mardi	13h30-16h30	56	43
RPI/Rognaix / CM1-CM2	Mardi	13h30-16h30	46	38
La Bâthie / Maternelle	Jeudi	13h30-16h30	89	53
La Bâthie / CM1-CM2	Jeudi	13h30-16h30	57	41
Tours-en-Savoie / Maternelle	Vendredi	13h30-16h30	42	27
Tours-en-Savoie / Elémentaire	Vendredi	13h30-16h30	61	37
		Total	543	371

Pour chaque école, un agrément ALSH a été demandé auprès de la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale. L'organisation des TAP fait également l'objet d'un conventionnement auprès de la CAF.

Les TAP fonctionnent sous la responsabilité des Coordonnatrices Enfance et Jeunesse du SIBTAS. Les ATSEM et/ou personnels communaux du périscolaire volontaires des communes membres interviennent dans le cadre de mises à disposition. Le SIBTAS a recruté des animateurs pour compléter l'équipe.

Conformément à la législation, l'encadrement est, a minima, d'un adulte pour 14 enfants en maternelle et d'un adulte pour 18 enfants en élémentaire.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe professionnelle définit les modalités d'interventions du SIBTAS et un règlement intérieur a été établi.

Un Comité de pilotage est mis en place composé des Maires, des élus du Bureau du SIBTAS, de l'inspecteur de l'Education Nationale, des directeurs d'écoles, du DDEN, des représentants des parents d'élèves et des responsables et animateurs du SIBTAS.

Il s'est réuni le 18 novembre 2014.

Il a été convenu que le SIBTAS soit présent à chaque conseil d'école.

Fréquentation TAP 2014 / 2015

2014/2015	Effectif école	Nombre d'enfants inscrits au TAP		Pourcentage de fréquentation	Nb heures 1 ^{er} trim	Nb heures 2 ^{ème} trim	Nb heures 3 ^{ème} trim
		Sept.	Juillet				
CEVINS	64	44	43	67,19	1584	1215	1050
MATERNELLE	15	8	12		306	276	294
ELEMENTAIRE	49	36	31		1278	939	756
ESSERTS-BLAY	48	38	34	70,83	1401	1164	969
LA BATHIE	226	144	128	56,64	5481	4200	3213
MATERNELLE	89	53	45	50,56	1986	1503	1131
ELEMENTAIRE	80	50	47	58,75	1899	1446	1170
ELEMENTAIRE	57	41	36	63,16	1596	1251	912
ROGNAIX	46	38	30	65,22	1299	1104	825
SAINT-PAUL-S/ISERE	56	43	42	75,00	1602	1365	1170
TOURS-EN-SAVOIE	103	64	53	51,46	2541	1842	1053
MATERNELLE	42	27	22	52,38	1068	774	441
ELEMENTAIRE	61	37	31	50,82	1473	1068	612
TOTAL	543	371	330	60,77	13908	10890	8280
					14 sem	12 sem	10 sem

Les locaux

Les animateurs accueillent les enfants dans les locaux de l'école ou de la commune mise à disposition. Il est convenu d'éviter les salles de cours.

Les activités

De nombreuses activités de loisirs, culturelles, sportives et environnementales ont été proposées aux enfants inscrits aux TAP des 7 écoles du territoire.

Quelques exemples : atelier anglais, éducation citoyenne, jeux sur le tri sélectif, jardinage, permis piéton, prévention routière, jeux de coopération, art plastique, atelier théâtre, fabrication d'objets pour le téléthon, atelier musical, fabrication d'instruments, danse, contes, création d'histoires, partenariat avec les bibliothèques communales, la Grande Lessive, magie, carnaval, parcours à vélo, visite d'un Musher, projets en partenariat avec l'école (marché de Noël, téléthon, fête de fin d'année).

Le nombre d'enfants par groupe est défini en fonction de l'activité proposée, sans dépasser le taux d'encadrement réglementaire.

La majorité des enfants montre beaucoup d'intérêt et de motivation face aux activités proposées.

Une réflexion doit être menée pour tenter d'amener plus de souplesse et proposer une alternative aux enfants qui ne souhaitent pas faire l'activité proposée. Le temps périscolaire doit être avant tout un plaisir et non une contrainte.

Les animateurs ont pu suivre une formation autour de l'activité vélo et des 1^{ers} secours.

Perspectives 2015

- maintenir l'organisation générale des TAP (gratuité pour les familles), rotation quant aux demi-journées entre les écoles
- faciliter, dématérialiser la procédure d'inscription
- proposer une ou deux nouvelles animations chaque année
- en élémentaire : faire choisir aux enfants l'activité désirée sous forme d'inscription
- (activité variée en adéquation avec les vœux des enfants)
- en maternelle : favoriser le choix de l'enfant, jeux libres encadrés et activités proposées sans contraintes
- développer le partenariat avec les associations, les rencontres intergénérationnelles
- construire une exposition en fin d'année
- développer la collaboration avec les enseignants ou les communes pour éviter les doublons, aller vers des projets partagés construits et évalués ensemble
- proposer une enquête de satisfaction auprès des enfants et des familles